



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 29 octobre 2019 — N° 74

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la visite de membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme à l'Assemblée nationale.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de féliciter La Maison de la culture de Gatineau, lauréate de deux prix Félix.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Benoît-Marc Boyer, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage aux policiers pour leur aide lors d'une tragédie survenue à Montréal le 22 octobre 2019.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Ulric.

29 octobre 2019

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Françoise Plamondon pour ses 35 ans d'engagement bénévole au sein de la Société canadienne du cancer.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Dufresne pour son engagement au sein de l'organisme Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de féliciter Mme Isabelle Lafrance, lauréate du gala Forces Avenir.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 105^e anniversaire de M. Paul Lamaute.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

29 octobre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

(Dépôt n° 1107-20191029)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2018-2021 de Revenu Québec.

(Dépôt n° 1108-20191029)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le plan d'action 2019-2020 du Bureau des infractions et amendes.

(Dépôt n° 1109-20191029)

Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Société du Palais des Congrès de Montréal.

(Dépôt n° 1110-20191029)

29 octobre 2019

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la gratuité des produits menstruels dans les écoles primaires et secondaires;

(Dépôt n° 1111-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant une priorisation de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement;

(Dépôt n° 1112-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant un programme d'aide aux sinistrés des inondations de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

(Dépôt n° 1113-20191029)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 18 septembre 2019 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la mise en place d'un service gratuit de repas du midi dans les écoles publiques préscolaires, primaires et secondaires du Québec;

(Dépôt n° 1114-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par Mme Jeannotte (Labelle) concernant la protection des accès du corridor de la rivière Rouge;

(Dépôt n° 1115-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant une reconnaissance de la profession de préposée et préposé au retraitement des dispositifs médicaux;

(Dépôt n° 1116-20191029)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 septembre 2019 par Mme Sauvé (Fabre) concernant la gestion des crues printanières;

(Dépôt n° 1117-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Grondin (Argenteuil) concernant l'interdiction d'objets de plastique à usage unique;

(Dépôt n° 1118-20191029)

29 octobre 2019

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 septembre 2019 par Mme Hébert (Saint-François) concernant une modification de la Loi concernant les soins de fin de vie relativement aux critères de fin de vie;

(Dépôt n° 1119-20191029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 septembre 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant la prestation des services de santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 1120-20191029)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 26 septembre 2019 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant l'ajout des systèmes de surveillance du glucose en continu à la liste des accessoires remboursés par la RAMQ.

(Dépôt n° 1121-20191029)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Ghazal (Mercier) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 30 octobre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1122-20191029)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, Mme Charbonneau (Mille-Îles), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 19 mars, le 9 avril, le 20 mai, le 25 septembre ainsi que le 10 octobre 2019, s'est réunie en séances de travail à l'égard du mandat d'initiative visant à poursuivre le mandat d'initiative portant sur les services financiers de proximité en région. Le rapport contient des observations.

(Dépôt n° 1123-20191029)

29 octobre 2019

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition.

Dans son avis, le leader du troisième groupe d'opposition mentionne que la société d'état Hydro-Québec aurait commis un outrage au Parlement dans le cadre de ses représentations devant la Régie de l'énergie relativement au dossier R-4100-2019 : *Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2020-2021.*

L'avis fait également mention de l'intention du leader du troisième groupe d'opposition de présenter une motion en vertu des articles 324 et suivants du Règlement.

M. le président informe l'Assemblée qu'il entendra les arguments à une séance ultérieure.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 24 octobre 2019, sur les amendements proposés par Mme Rizqy (Saint-Laurent) ainsi que sur le rapport tel qu'amendé de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

29 octobre 2019

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 5.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **221** en annexe)

Pour : **43** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) introduisant l'article 5.1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **222** en annexe)

Pour : **43** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 17.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **223** en annexe)

Pour : **43** Contre : **64** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission de la culture et de l'éducation.

Le rapport amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **224** en annexe)

Pour : **64** Contre : **43** Abstention : **0**

29 octobre 2019

L'Assemblée tient les votes reportés, le 24 octobre 2019, sur les amendements proposés par M. Rousselle (Vimont) ainsi que sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de M. Rousselle (Vimont).

Est mis aux voix l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) à l'article 2.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **225** en annexe)

Pour : **43** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) introduisant l'article 24.1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **226** en annexe)

Pour : **43** Contre : **64** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission de l'économie et du travail.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **227** en annexe)

Pour : **99** Contre : **8** Abstention : **0**

29 octobre 2019

L'Assemblée tient le vote reporté, le 24 octobre 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **228** en annexe)

Pour : **64** Contre : **43** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Melançon (Verdun), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de prendre les moyens nécessaires afin que la Commission du droit d'auteur du Canada augmente les redevances de toutes les plateformes de distribution numérique de musique afin qu'elles versent leur juste part aux artistes québécois pour l'utilisation de leur musique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **229** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

29 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre du Tourisme, conjointement avec M. Benjamin (Viau), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 40^e anniversaire de Kéroul, partenaire privilégié du gouvernement qui contribue à rendre le tourisme plus accessible à tous, dans toutes nos régions;

QU'elle reconnaisse le travail exceptionnel réalisé par toute son équipe au cours des quatre dernières décennies afin que tous puissent pleinement prendre part à la vie en société, changeant ainsi l'existence de milliers de personnes pour qui voyager était auparavant synonyme de contraintes;

QU'elle remercie chaleureusement cette organisation mandataire du gouvernement, qui ne ménage aucun effort pour sensibiliser les acteurs de l'industrie touristique à l'importance de l'accessibilité et grâce à qui le Québec est aujourd'hui reconnu partout dans le monde comme une destination parmi les plus accueillantes et inclusives;

QU'enfin, elle salue et félicite l'homme derrière la fondation de cette organisation unique, M. André Leclerc, qui prend une retraite bien méritée après 40 années d'engagement et dont la vision et la détermination ont permis de repousser un grand nombre de barrières pour les personnes à capacité physique restreinte.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Polo (Laval-des-Rapides), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

29 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore la montée des tensions et l'augmentation des violences en Catalogne;

QU'elle s'inquiète des peines d'emprisonnement récemment infligées à des politiciens catalans élus légitimement et démocratiquement, des peines très sévères dans un État démocratique européen;

QU'elle réitère son appel à la négociation afin de trouver une solution politique, démocratique et pacifique au conflit actuel;

QUE l'Assemblée nationale appelle également au respect des droits et libertés fondamentales de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Catalogne et de l'Espagne.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 230 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

29 octobre 2019

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 30 octobre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Ghazal (Mercier).

29 octobre 2019

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 197, Loi modifiant la loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 ainsi que le mercredi 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et les organismes suivants :

Équiterre

Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire

Office de protection des consommateurs

M. Jonathan Mayer, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (instigateur du projet de loi 197) et/ou la faculté de droit de cette université

M. Martin Masse, fondateur de l'entreprise Zone Accro

Mme Agnès Beaulieu de l'Insertec Angus

Les Amis de la terre de Québec

Recyc-Québec

Front québécois pour la gestion écologique des déchets

Association québécoise Zéro déchet du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le chantier de l'Économie sociale

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey;

29 octobre 2019

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes;

QUE le député de Chomedey soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que la motion du leader du gouvernement qui avait été inscrite au Feuilleton et préavis le 23 octobre 2019, en vertu de l'article 146 du Règlement, a été retirée à sa demande.

29 octobre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

29 octobre 2019

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Melançon (Verdun) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « La taxation des géants du web »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « Le rejet du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, par plus de 1384 chefs d'entreprises québécoises »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, portant sur le sujet suivant : « Les services offerts aux personnes sinistrées à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ».

À 18 h 38, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

29 octobre 2019

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 octobre 2019, à 9 h 40 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

29 octobre 2019

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 5 :

(Vote n° 221)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Cicccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur la l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) introduisant l'article 5.1 :

(Vote n° 222)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur la l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 17 :

(Vote n° 223)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur le rapport de Commission de la culture et de l'éducation :

(Vote n° 224)

POUR - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

29 octobre 2019

Sur l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) à l'article 2 :

(Vote n° 225)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lothbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) introduisant l'article 24.1 :

(Vote n° 226)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 227)

POUR - 99

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		
		CONTRE - 8	
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Massé (QS)
Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Marissal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)

29 octobre 2019

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 228)

POUR - 64

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

29 octobre 2019

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Melançon (Verdun), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 229)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

29 octobre 2019

Sur la motion de Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 230)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	